

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 04 décembre 2023

Nombre de conseillers municipaux		
En exercice	Présents au moment des votes	Votants
28	22	26
Date de convocation	Date Affichage et publication	
28/11/2023	15/12/2023	
Séance ordinaire		

Le quatre décembre deux mille vingt-trois à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Terranjou s'est réuni en séance ordinaire à la salle des Acacias, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre COCHARD, Maire.

A été nommé secrétaire de séance : Philippe RAIMBAULT

Etaient présents : BOUTRY Véronique, CARON Sylvie, COCHARD Jean-Pierre, CORBIN Odile, FERY Martine, GARREAU Jean-Louis, GENDRONNEAU Thierry, GORIN Anne-Sophie, GOUBEALT Jean-Pierre, HORTET Sylvie, JOSELON Ingrid, JUMEL Jérôme, MARTIN Maryvonne, MENARD Isabelle, RAIMBAULT Philippe, REMBAULT Emmanuel, RICHARD Mauricette, ROCHER Ginette, ROULET Jean-Louis, TESSIER Cindy, THOMAS Jean-Joël, TURMEAU Yannick.

Absents excusés :

MARTIN Sébastien, excusé.

PERTHUE David, Excusé, a donné pouvoir à Maryvonne Martin,
PIVERT Rémi, excusé.

RAIMBAULT Patricia, excusée, a donné pouvoir à Mauricette Richard,
ROUCHER Bertrand, excusé, a donné pouvoir à Thierry Gendronneau,
TRILLEAUD Thomas excusé, donne pouvoir à Jean-Pierre Goubault.

2023-12-146

FINANCES - RECTIFICATION INVENTAIRE 275

Rapporteur : M MARTIN

À la suite du contrôle de l'état de l'actif réalisé par le SGC Service de Gestion comptable de la Couronne d'Angers, après recherches de la collectivité et dans la perspective du passage à l'instruction budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2024, il convient de procéder aux rectifications budgétaires suivantes par le biais du compte 1068 :

Accusé de réception en préfecture
049-200067718-20231204-2023-12-146-DE
Date de réception préfecture : 15/12/2023

La commune n'ayant plus les citernes, il y a donc lieu de procéder à la régularisation des écritures par **opération d'ordre non budgétaire** via un crédit du compte 275 et un débit du compte 1068 pour les écritures suivantes :

- Référence 275198210..... Consignation citerne propane..... 01/01/1982 :853.71 €
- Référence 275198420..... Consignation citerne propane..... 01/01/1984 :1 364.42 €
- Référence 275199230..... Consignation citerne propane..... 01/01/1992 :2 058.06 €
- Référence 275199440..... Consignation citerne propane..... 01/01/1994 :1 372.40 €
- Référence NDA..... Citerne salle des fêtes 01/01/1990 :1 265.33 €

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal, d'accepter la régularisation des écritures par **opération d'ordre non budgétaire** via un crédit du compte 275 et un débit du compte 1068 pour les citernes listées précédemment.

Le conseil municipal,

Par vote à mains levées et à l'unanimité,

- Accepte la régularisation des écritures par **opération d'ordre non budgétaire** via un crédit du compte 275 et un débit du compte 1068 pour les citernes listées précédemment.

Fait à Terranjou, le 14/12/2023

Le secrétaire de séance,



Philippe RAIMBAULT

Le Maire,



Jean-Pierre COCHARD